

"Confédération ou fédération" dans Le Monde (20 janvier 1953)

Légende: Le 20 janvier 1953, le comte Richard Coudenhove-Kalergi, fondateur de l'Union paneuropéenne et de l'Union parlementaire européenne, examine dans le quotidien français Le Monde les avantages et les inconvénients d'une fédération politique européenne.

Source: Le Monde. dir. de publ. Beuve-Méry, Hubert. 20.01.1953, n° 2 484. Paris: Le Monde.

Copyright: (c) Le Monde

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"confederation_ou_federation"_dans_le_monde_20_janvier_1953-fr-be82a590-d2d3-4fcf-965f-73362bb4851c.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Libres opinions

Confédération ou fédération ?

Par Richard Coudenhove-Kalergi

Les six Etats membres de la Communauté charbon-acier sont en train d'établir entre eux une association plus étroite.

La question essentielle qui se pose à leurs hommes d'Etat est de déterminer si cette nouvelle association aura le caractère d'une confédération ou celui d'une fédération.

A première vue une confédération semble préférable parce qu'elle maintient la souveraineté nationale, tandis que toute fédération demande une abdication partielle de cette souveraineté en faveur d'une autorité commune.

Le grand exemple d'une confédération moderne est le Commonwealth britannique, qui groupe autour de quelques institutions communes un nombre d'Etats souverains. Les autres exemples de confédérations sont historiques : les Etats-Unis d'Amérique avant 1787, la Suisse avant 1848, l'Allemagne avant 1866.

Ces trois confédérations se sont transformées en fédérations. Il semble donc indiqué que l'Europe aussi commence son union par une confédération, pour aboutir un jour à la fédération.

Cette méthode est dangereuse, parce que la transition du système confédéral en système fédéral ne s'est effectuée, en Suisse comme en Allemagne, qu'à la suite de mouvements séparatistes, suivis par des guerres civiles (1848 et 1866). Seule la Confédération britannique a survécu, parce que ses membres sont séparés par des océans.

Un autre avertissement historique est à retenir : que dans toute confédération l'Etat le plus fort domine tôt ou tard ses associés. Cela fut le cas quand Athènes organisa une confédération pour défendre la Grèce contre la Perse. Plus tard l'Etat hollandais domina la Confédération néerlandaise, le canton de Berne la Confédération helvétique, l'Autriche la Confédération germanique. Et de nos jours personne ne conteste l'hégémonie de la Grande-Bretagne sur son Commonwealth.

Seule la transformation d'une confédération en fédération peut empêcher cette évolution vers l'hégémonie de l'Etat le plus fort, car les fédérations sont formées par des citoyens, les confédérations par des Etats. Ainsi le problème de l'hégémonie n'existe pas au sein des fédérations, sauf si elle est prévue dans la Constitution même, comme ce fut le cas dans la Constitution allemande de 1871, basée sur l'hégémonie prussienne.

Dans toutes les autres fédérations il n'est pas question d'hégémonie. Dans les Etats-Unis d'Amérique l'Etat le plus important, celui de New-York, n'a aucune prépondérance sur les autres Etats. En Suisse toute hégémonie du canton de Berne a disparu depuis l'adoption de la Constitution fédérale. En Allemagne l'Etat le plus important, la Rhénanie-Westphalie, ne songe pas à imposer une hégémonie sur les autres Etats. Enfin dans l'Union soviétique ce n'est pas un ressortissant de la Grande Russie qui domine la Fédération, mais un fils de la petite nation de la Géorgie.

Avant de décider si l'union de l'Europe devrait se constituer en fédération ou en confédération les hommes d'Etat responsables devraient bien réfléchir en profitant de ces expériences historiques.

Ils devraient se rendre compte que chaque système confédéral court deux risques : celui du séparatisme et celui de l'hégémonie. Contre ces deux périls, seule une fédération européenne peut nous protéger.

Car il est probable qu'un jour la Russie offrira à l'Allemagne comme prix de sa sécession de l'Europe non seulement l'union des deux Allemagnes, mais aussi une révision totale de la frontière de l'Oder-Neisse. Une

Allemagne souveraine disposant d'une armée nationale serait beaucoup plus tentée d'accepter cette offre et de se détacher de la Confédération européenne qu'une Allemagne solidement intégrée dans un système fédéral.

L'hégémonie de l'Allemagne serait une autre conséquence éventuelle d'un système confédéral. Car l'Allemagne, la puissance la plus dynamique du continent, assumerait tôt ou tard une influence prépondérante, tandis que dans un système fédéral son dynamisme n'aurait qu'une influence favorable sur la vie intégrée de l'Europe.

Afin d'éviter à la fois les dangers du séparatisme et de l'hégémonie l'Europe devrait suivre dès maintenant l'exemple suisse : se transformer le plus vite possible en une fédération libre et prospère, solide et pacifique. Sans risque d'hégémonie, de séparatisme et de guerre civile.